



ARRÊTÉ D'ANNULATION PORTANT ANNULATION DE DÉCLARATIONS DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 3-2019 N° AN05620181203395

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 3 décembre 2018

Monsieur JOSEPH BROHAN
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05618076833001	Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de maîtrise principal	RESPONSABLE DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	Commune de LE PALAIS 56360 LE PALAIS	01/10/2018	05620180726983
V05618106786001	Agent de maîtrise	Ouvrier d'entretien réseaux d'eau potable Plus de détail	Annulation du recrutement	Temps complet	VILLE DE VANNES 56019 VANNES CEDEX	15/10/2018	05620181009401